

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉRENCE DE PRESSE POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Jeudi 23 Mars 2023 - 13h30



GRANDANGOULÊME ENGAGÉ AUTOUR DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET EN FAVEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE

GrandAngoulême fédère l'ensemble de ses collectivités

Depuis le mois de mars, GrandAngoulême se mobilise pour lutter contre la propagation du frelon asiatique sur son territoire. Dans le cadre de son Plan Alimentaire et Agricole Territorial ainsi que de son action Territoires Engagés pour la Nature, l'agglomération met en application un dispositif profitable à l'environnement et au bien-être de ses habitants.

Une espèce intrusive et menaçante

Petit insecte mais grands ravages : le frelon asiatique, aujourd'hui répandu dans toute la France, préoccupe l'ensemble des pays européens. À ce titre, l'Union Européenne a intégré cet insecte à la liste des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Depuis 2018, un arrêté ministériel sur la prévention et la propagation de ces espèces rappelle le sérieux de la situation.

Son existence pose problème, menaçant les écosystèmes, les habitats et les autres espèces avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires redoutables. Fort prédateur d'abeilles, son impact perturbe l'ensemble de la biodiversité locale et l'activité des apiculteurs.

Un coût réel pour les particuliers

Les larves de frelon sont exclusivement carnivores. Alors, les adultes les nourrissent avec des protéines issues d'insectes variés. Lorsque l'automne arrive, le frelon adulte jette son dévolu sur les ruches et attaquent les abeilles.

L'intervention des professionnels est absolument nécessaire pour détruire les nids de frelons asiatiques; entraînant inévitablement un coût pour le particulier. Éléments supplémentaires à ne pas négliger : la nocivité des produits utilisés pour neutraliser les nids de frelons sont forts nocifs, sans oublier l'impact environnemental très négatif de ces produits chimiques.

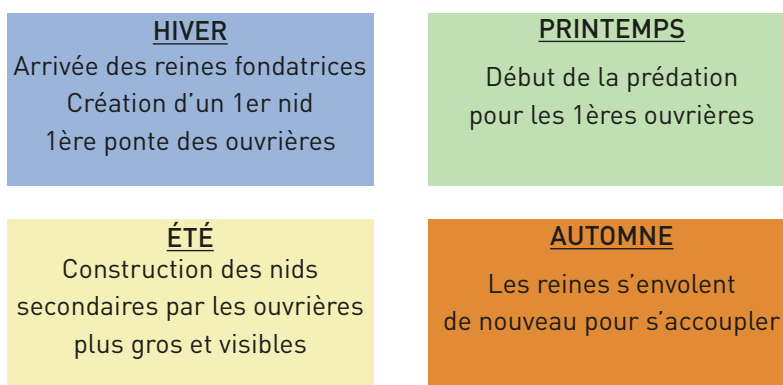
Afin de limiter l'utilisation majoritaire de cette technique, le piège sélectif vient renforcer le processus d'éradication de cette espèce invasive.

Un piège sélectif pour protéger la biodiversité

Le piégeage préventif des reines frelons, coordonné à l'échelle d'un territoire, contribuera à la régulation de l'espèce et limitera son installation, dans la mesure où sa sélection est garantie. C'est une solution par ailleurs peu coûteuse, permettant d'éviter de piéger d'autres insectes :

- coût d'un piège sélectif : 4 euros pièce
- 5.7 fois plus de frelons piégés qu'un piège artisanal

Cycle annuel des frelons asiatiques



Les piégeages au printemps et à l'automne représentent donc un enjeu majeur
une reine piégée = un nid de quelques milliers d'individus évité

FREDON Nouvelle Aquitaine, une fédération régionale aux côtés de GrandAngoulême

Dans une démarche collective, impliquant l'ensemble des communes, GrandAngoulême est accompagné par FREDON Nouvelle Aquitaine, organisme reconnu pour son expertise sur la santé environnementale. Une fois les pièges posés par les communes, ces dernières transmettront régulièrement les données relevées à FREDON Nouvelle Aquitaine. Durant l'été, l'organisme réalisera une cartographie de la pression. Le bilan de la fédération est attendu à l'automne prochain.

L'agglomération prend en charge cette prestation d'accompagnement ainsi que l'achat des pièges pour toutes les communes, pour un montant global de 5.940€ TTC.

CONTACT PRESSE

Pauline BARDOULAT

Chargée de communication et des relations presse

p.bardoulat@grandangouleme.fr

06 86 41 17 14 • | • 05 16 53 02 31